

*Tout savoir
sur...*

LE LIVRET JEUNE

L'épargne
des 12-25 ans

Qu'est-ce qu'un Livret Jeune ?

Le Livret Jeune est un compte d'épargne réservé aux jeunes de 12 à 25 ans résidant habituellement en France.

Il est totalement défiscalisé et propose un taux de rémunération attractif.

Que permet-il ?

Le Livret Jeune vous permet de bénéficier d'un taux de rémunération parmi les plus attractifs du marché : 2,00 %⁽¹⁾. Vous pouvez mettre de côté jusqu'à 1 600 EUR et vous ne supportez aucune fiscalité.

Vos économies fructifient ainsi en toute sécurité.

Comment fonctionne-t-il ?

- Vous demandez l'ouverture de votre Livret Jeune en agence ou par téléphone.
- Vous effectuez un premier versement allant de 10 EUR minimum à 1 600 EUR⁽²⁾.
- Vous avez ensuite la possibilité de réaliser des versements libres à partir de 10 EUR dans la limite du plafond de 1 600 EUR⁽²⁾.
Les versements sont possibles en espèces, chèques, virements ponctuels ou réguliers depuis votre compte bancaire.
- Vous pouvez également réaliser gratuitement des versements réguliers sur le Livret Jeune à partir de 15 EUR⁽³⁾ avec Déclic Régulier.
- Votre épargne est rémunérée par quinzaine (du 1^{er} au 15 et du 16 au dernier jour du mois) et les intérêts sont crédités sur votre livret au début du mois de janvier de l'année suivante.
- Votre argent reste disponible à tout moment en cas de besoin⁽⁴⁾.
- Un relevé mensuel vous est adressé dès lors que le livret a fonctionné dans le mois écoulé et systématiquement en janvier suite au versement annuel des intérêts.

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne physique âgée de 12 à 25 ans et résidant habituellement en France.
Si le titulaire devient non-résident français après l'ouverture effective du Livret Jeune, ce dernier peut être conservé.
Cependant, dans ce cas, les versements et les retraits ne sont pas autorisés.
- L'ouverture est réalisée par le titulaire, qu'il soit mineur ou majeur.
- Il ne peut être ouvert qu'un seul Livret Jeune par personne tous établissements confondus.
- Le Livret Jeune est un compte individuel qui ne peut être ouvert en compte joint.

Quels sont ses atouts ?

Le Livret Jeune est le livret d'épargne idéal pour gérer vos premières économies.

- Votre épargne est totalement sécurisée.
- Votre épargne est rémunérée au taux de 2,00 % l'an nets d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux⁽¹⁾.
- Votre argent reste disponible à tout moment en cas de besoin, sans frais⁽⁴⁾.

LE LIVRET JEUNE

Quel est son coût ?

Souscription, versement, retrait, fermeture...
Toutes vos opérations sont gratuites.

Vos questions/nos réponses

Quand effectuer des versements sur mon Livret Jeune ?

Vos versements produisent des intérêts à compter du 1er jour de la quinzaine suivant votre dépôt. Pour que votre épargne vous rapporte le plus tôt possible, il est donc préférable de réaliser vos versements en fin de quinzaine, le 15 ou le 30 (ou 31) du mois. De même, pour que votre épargne soit rémunérée au mieux, il est préférable d'effectuer un retrait après la fin d'une quinzaine, le 1^{er} ou le 16 de chaque mois car les retraits cessent de produire des intérêts à partir de la fin de la quinzaine précédant le retrait.

Est-il possible de faire des retraits par carte sur mon Livret Jeune ?

Une carte de retrait peut être associée au Livret Jeune⁽⁵⁾. Dans ce cas, vous pouvez effectuer des retraits sur votre livret par carte de retrait, aux mêmes conditions qu'au guichet. Les représentants légaux (parents...) ont la possibilité de plafonner le montant des retraits.

Que se passe-t-il à mon 25^{ème} anniversaire ?

Vous devez clôturer votre Livret Jeune avant votre 25^{ème} anniversaire. A défaut, il sera clôturé d'office par Société Générale au plus tard le 31 décembre de l'année civile de votre 25^{ème} anniversaire. Les fonds seront alors automatiquement versés sur un compte sur livret ouvert pour l'occasion. Un courrier vous sera envoyé dans les jours qui suivent pour vous en informer et vous proposer une solution adaptée à votre situation ou un rendez-vous avec votre conseiller.

Puis-je détenir à la fois un Livret Jeune et un Livret A ?

Si vous ne pouvez détenir qu'un seul Livret Jeune, vous pouvez en revanche détenir plusieurs livrets d'épargne (Livret Jeune, Livret A, Livret de Développement Durable, Livret d'Épargne Populaire, Plan Épargne Logement, Compte Épargne Logement...) et cumuler les avantages. Ainsi, vous disposez d'un montant d'épargne dans la limite des plafonds de versement de ces différents livrets. Votre conseiller vous orientera sur le ou les produits d'épargne qui conviennent le mieux à votre situation.

J'ai un Livret Jeune dans un autre établissement, puis-je le transférer ?

Pour changer votre Livret Jeune d'établissement, il est nécessaire de le fermer dans l'établissement d'origine avant d'en ouvrir un autre dans le nouvel établissement et d'y verser les fonds. Contactez votre conseiller : il vous indiquera les démarches à entreprendre.

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, en vigueur au 01/08/2015, susceptible de modifications par Société Générale. Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le Livret Jeune chaque année début janvier. Ils génèrent alors eux-mêmes des intérêts.

(2) Plafond réglementaire en vigueur au 01/11/2012. Ce plafond de versement ne peut être dépassé que par la seule capitalisation des intérêts.

(3) Tous les mois, tous les 2 mois, tous les trimestres ou tous les semestres.

(4) Retrait à partir de 10 EUR minimum, sous réserve de maintenir un solde minimum de 10 EUR pour éviter sa clôture. Le titulaire peut procéder lui-même aux opérations de retrait : de 12 ans à 15 ans avec l'accord écrit du représentant légal ; de 16 ans à 18 ans sans autorisation, sauf opposition expresse du représentant légal.

(5) Carte de retrait « Génération by Société Générale » pour les 12-17 ans, carte de retrait sur livret pour les majeurs.